

Protection Juridique des professionnels de l'immobilier

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

Alerte préalable

Nous attirons votre attention sur le fait que toute souscription d'un contrat d'assurance auprès de notre société concernant votre Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation, votre caution, le contrat d'assurance de dommages aux biens de votre local, de protection juridique, nécessite que le SNPI ait préalablement validé votre adhésion en qualité d'exploitant individuel ou celle du représentant légal de votre société au titre de votre(vos) activité(s) soumise(s) à la loi Hoguet. **Ainsi, votre demande de souscription est réalisée sous condition suspensive de cette adhésion au SNPI.**

I) PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ SNPI ASSURANCES

La société SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, est courtier d'assurance, immatriculée à l'ORIAS (Registre unique des intermédiaires en assurance) sous le numéro 24 002 492 (www.orias.fr) et au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Notre société ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte au sein de notre société.

La société exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 521-2, II, 1° b) du code des assurances. Elle est rémunérée sous la forme de commissions qui sont versées par les assureurs en pourcentage de la prime HT que vous réglez.

SNPI ASSURANCES ne fournit aucun service de recommandation personnalisé au sens de l'article L. 521-4 du Code des assurances.

La liste des fournisseurs (entreprises d'assurance et courtiers grossistes) avec lesquelles notre société travaille figure ci-dessous (vous serez tenus informés en cas d'évolution de cette liste) :

TYPES DE PARTENAIRES	PARTENAIRES	RÉMUNÉRATION
Compagnies d'assurance	QBE, FIDELIDADE, SÉRÉNIS ASSURANCES, GROUPAMA, AXA	Commissions

En cas de réclamation, vous pouvez déposer votre demande par écrit à l'adresse du siège social ou par mail à l'adresse mail de votre interlocuteur habituel. Un accusé réception vous sera envoyé sous dix jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation, sauf si la réponse est apportée dans ce délai. Le traitement ne peut excéder deux mois.

Au cas où votre insatisfaction demeurerait à l'issue de la réponse apportée, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation ANM Consommation soit en ligne www.anmconso.com, soit par courriel contact@anmconso.com soit par courrier ANM Consommation – 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes. Le médiateur peut être saisi à l'issue d'un délai de deux mois à compter de l'envoi initial de la première réclamation écrite.

Notre société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 925459 75436 Paris Cedex 09 – site internet : www.ACPR.banque-france.fr.



II) RECUEIL DES EXIGENCES ET DES BESOINS

En application de l'article L.521-4 - I du Code des assurances, cette étude personnalisée a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation.

Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

Une absence de réponse à une question ou une réponse incomplète ou erronée risque de compromettre la fiabilité et/ou la pertinence de cette étude et donc des solutions qui seront amenées à vous être proposées.

Dans le cadre de nos échanges, nous vous avons questionné et retenu des informations dans 3 domaines :

- Connaissance du client ;
- Connaissance des risques à assurer ;
- Besoins en termes de garantie.

CONNAISSANCE DU CLIENT

Raison sociale : Numéro de RCS ou SIREN :

Nom(s), prénom(s) et qualité(s) du ou des dirigeant(s) :

Adresse professionnelle :

Téléphone : Mail :

BESOINS EN TERMES DE GARANTIE

1) Quelle(s) activité(s) professionnelle(s) principale(s) exercez-vous ?

- Transaction sur immeubles et fonds de commerce
- Gestion immobilière
- Syndic de copropriété

2) Êtes-vous en possession d'une carte professionnelle au titre de cette activité ? Oui Non

Si oui, indiquez le numéro de la carte en cours de validité :

3) Êtes-vous adhérent du Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI) ? Oui Non

4) Êtes-vous en création d'activité ? Oui Non

Si oui, sur quel type de biens porte votre activité ?

5) Êtes-vous déjà en activité ? Oui Non

Si oui, quel est le montant de votre chiffre d'affaires annuel ? €

6) Avez-vous des litiges en cours ? Oui Non

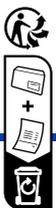
Quel est le nom de votre précédent assureur ?

Avez-vous subi des sinistres au cours des 3 dernières années ? Oui Non

7) Si vous êtes une personne morale, détenez-vous des filiales ou bureaux secondaires ? Oui Non

Si oui, précisez :

8) Quelle est la date souhaitée de prise d'effet de la garantie ? / /



Liste des pièces à fournir :

- K-bis de la société ou du professionnel
- Justificatif d'identité du ou des dirigeant(s)

Déclarations supplémentaires du client

.....

.....

.....

.....

III) PRÉSENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHÉRENCE

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance protection juridique.

Après avoir analysé avec attention votre situation, en notre qualité de Courtier d'assurance, nous avons identifié en réponse à vos besoins :

- la souscription du contrat : **PROTECTION JURIDIQUE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ;**
- auprès de la compagnie d'assurance : GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE, société anonyme régie par le livre II du Code des assurances, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 321 776 775, sise 14/16 rue de la République, 92800 Puteaux et soumise au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest – CS 925459 75436 Paris Cedex 09 ;
- avec une cotisation annuelle de : € TTC (proratisée en fonction de la date de souscription) ;
- en complément, avec des frais de renouvellement de 7 € les années suivantes.

Au cours de nos entretiens, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques essentielles des garanties du contrat sélectionné, à partir du document normalisé d'information produit (IPID) qui vous a été remis le jour de la signature du présent document.

Pour tous vos besoins exprimés, nous vous communiquons leurs niveaux de cohérence avec les garanties ou services ou solutions d'assistance présentes dans la fiche IPID du produit sélectionné. L'IPID est un document synthétique qui présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit.

SNPI ASSURANCES vous propose un contrat d'assurance à caractère commercial.

Votre relation précontractuelle et contractuelle avec SNPI ASSURANCES sera exclusivement réalisée sur un support durable autre que papier.

Toutefois, vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de ce support durable à tout moment et de demander la poursuite des relations au format papier.

- J'accepte que les relations précontractuelles et contractuelles avec SNPI ASSURANCES soient exclusivement réalisées sur un support durable autre que papier.



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

TABLEAU DE COHÉRENCE DE VOS BESOINS AVEC LA SOLUTION PROPOSÉE

Vos exigences et besoins <i>Cocher « Oui » ou « Non »</i>	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés ⁽¹⁾
Vos prestations de protection juridique			
Information juridique <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Réponse par téléphone à toutes vos questions juridiques par des informations pratiques et documentaires sur les différents domaines du droit français applicables à votre interrogation	Ne sont pas couverts les actions relevant de faits connus et antérieurs à la garantie	  
Recherche juridique <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mise à disposition de l'assuré de la base documentaire accessible en ligne (lettres types, articles de doctrine, textes de loi, jurisprudences...) en cas de difficultés juridiques	Ne sont pas couverts les litiges contre SNPI ASSURANCES ou le SNPI	  
Assistance juridique amiable <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Consultations ou avis juridiques oraux ou écrits sur le litige Intervention directe auprès de l'adversaire, avec ou sans l'aide d'un expert/avocat et prise en charge de ses honoraires, pour trouver une issue négociée au litige Toute démarches tendant à mettre fin au litige avant le procès	Ne sont pas couverts : - les condamnations pénales - les frais engagés sans l'accord de l'assureur - les honoraires de résultat	  
Assistance juridique en cours de procédure judiciaire <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des frais et honoraires de l'avocat et de la procédure portée devant une juridiction ou une commission	Ne sont pas couverts : - les condamnations pénales - les frais engagés sans l'accord de l'assureur - les honoraires de résultat	  

⁽¹⁾ À cocher en fonction de la cohérence du contrat avec les exigences et besoins du client



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

Vos exigences et besoins Cocher « Oui » ou « Non »	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés ⁽¹⁾
Les domaines d'intervention de la garantie			
Litiges professionnels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intervention en cas de litiges rencontrés dans le cadre de vos contrats professionnels, de votre activité professionnelle et vous opposant à un fournisseur, un prestataire de service, ou un concurrent ; ou liés à l'usage ou la propriété d'un immeuble affecté à l'exercice de votre activité	Ne sont pas couverts les litiges liés au Code de la route ou aux accidents de la circulation	
Litiges prud'homaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intervention dans le cadre d'un différend individuel de travail lié à l'exécution ou la rupture du contrat d'un salarié	Ne sont pas couverts les conflits collectifs de travail	
Litiges administratifs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intervention dans le cadre des litiges vous opposant à une administration, un service public ou une collectivité territoriale	Ne sont pas couverts les litiges antérieurs à la garantie	
Litiges de nature pénale <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intervention lorsque vous ou vos préposés êtes victimes de contravention ou délit pénal dans le cadre de votre activité professionnelle	Ne sont pas couverts les litiges devant la Cour d'assises	
Frais de stage et récupération de points de conduite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Remboursement des frais de stage de récupération de points du permis de conduire auprès d'un centre agréé, en cas de retrait de points suite à une infraction au Code de la Route	Dans la limite de 250 € par an	
Litiges portant sur une usurpation d'identité ou une atteinte à l'image sur internet <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mise à disposition d'un outil de veille sur l'e-réputation et de protection de l'identité numérique Intervention sur le plan amiable ou judiciaire lorsque vous avez déposé plainte pour obtenir la réparation de votre préjudice, en cas d'atteinte à votre image	Ne sont pas couverts les litiges relatifs aux informations diffusés par l'assuré lui-même	



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

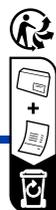
Vos exigences et besoins <i>Cocher « Oui » ou « Non »</i>	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés ⁽¹⁾
Litiges avec l'administration fiscale <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intervention en cas de contrôle de l'administration fiscale française et de recours précontentieux et/ou contentieux consécutif au contrôle	Ne sont pas couverts : - les litiges en matière douanière - les défauts ou retard dans la déclaration fiscale - le non-paiement des créances dues au fisc	
Litiges avec l'URSSAF <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Intervention en cas de contrôle lié aux cotisations dues à l'URSSAF et aux organismes assimilés et de recours ou contentieux consécutif au contrôle	Ne sont pas couverts : - les défauts ou retard dans la déclaration URSSAF - le non-paiement des créances dues à l'URSSAF	

 Cohérent
  Partiellement cohérent
  Non cohérent

Observations et alertes supplémentaires du conseiller

.....

.....



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

IV) VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies par SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, courtier d'assurance immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris, en qualité de responsable des traitements, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de votre contrat, l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 10 ans à compter de la fin du contrat.

Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et au Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier (avec copie d'une pièce d'identité) à SNPI ASSURANCES, 26 avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ;
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Notre politique de protection des données à caractère personnel est accessible à l'adresse suivante : <https://www.snpiassurances.fr/politique-de-protection-des-donnees>

Par ailleurs, vous :

- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre :
- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par les partenaires de SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre :

En signant le présent document, je reconnais que mon conseiller m'a remis un exemplaire de l'IPID, des Conditions Générales qui précisent les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposées et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables, et que j'en ai pris connaissance préalablement à la signature du présent document et à l'adhésion au contrat.

Fait à : En date du :

Signature du client

Signature du conseiller



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr



7 / 7